



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr  
[www.mairie-sainte-bazeille.fr](http://www.mairie-sainte-bazeille.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 09 février 2009**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Tarif des vacances funéraires***

Conformément à la circulaire du 23 décembre 2008, relative à la législation funéraire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 20 € le montant unitaire des vacances effectuées par les agents communaux assermentés, à savoir Francis Bardin, Thierry Dal Compare et Alain Montané.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (20 h), à partir du 1<sup>er</sup> mars 2009 (emploi ouvert à la Cuisine Centrale en remplacement d'un départ à la retraite).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Convention avec le Centre de Gestion 47***

La Mairie de Sainte Bazeille adhère au Centre de Gestion 47 pour les missions obligatoires concernant le suivi des carrières des agents territoriaux (organisation des examens et concours, droit syndical, offres et demandes d'emploi...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer en plus pour les missions facultatives (formation des élus, médecine du travail, retraite, service de remplacement....) et accepte la cotisation fixée à 0.76% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Mise à disposition d'une salle de consultation***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise à disposition d'une salle à usage de cabinet de consultation (médecine du travail) au rez-de-chaussée du Centre Social Jacques Arthur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Choix de l'entreprise pour les tests télévisuels du réseau d'assainissement***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société AQUALIS EXEDRA MERIGNAC, pour un montant de 3 439 € HT, pour le passage d'une caméra pour les tests télévisuels du réseau d'assainissement rue du Port, chemin de la Brague, VC 103, et chemin de Raulet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### ***Contrôle des appareils de défense contre l'incendie***

Il y a lieu de veiller au bon fonctionnement des systèmes de défense contre l'incendie de la commune, soit 37 bornes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention entre la commune et la SAUR qui s'engage, pour une durée de 2 ans (2009 et 2010), pour le prix de 55 € par borne, et à effectuer, dans un premier temps, un inventaire chiffré des dysfonctionnements, puis un contrôle continu des bornes à incendie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité